

Bohémond et *Léon* (V) qui fut le dernier roi des Arméniens. La princesse et ses fils furent exilés, par le roi Constantin, à Corycus; redoutant une catastrophe, elle se sauva en Chypre avec ses enfants.

L'historien français Dardel, qui nous rapporte ces faits, ajoute que Constantin se contentant de la partie montagneuse du territoire, laissa de côté Corycus. Les habitants de la ville de peur de tomber dans les mains des Egyptiens, se livrèrent aux Chypriotes, préservant ainsi ce lieu important de l'invasion des ennemis, au moins pour un siècle encore.

La ville de Corycus était célèbre non seulement pour ses fortifications, mais encore pour son commerce. On trouve dans les archives de Gênes un écrit du 22 octobre 1268, dans lequel il est affirmé que Lucchetto Grimaldi, amiral des Génois, avait capturé dans le port de Corycus (*in porto Curchi*) un navire marchand, dont l'équipage était composé de marins de diverses nationalités, parmi lesquels se trouvaient aussi des Arméniens, entre autres l'arménien «Monsor Erminium hominem regis Armeniæ et habitorem Ayacij, in nomine suo proprio et nomine *Vasachi, Baharam, Barsomi, Michaeli, Macheroti, David* et *Joseph Azizi* et *Musant* fratrum de Ayacio, hominum dicti Regis, quorum dicit se procuratorem»⁴⁴⁷. Les Génois durent payer une indemnité de 22,797 besants arméniens et 7 *kardèze*, après quoi ils reçurent une quittance à Ayas, le 6 octobre, 1271, dans la chancellerie royale, avec le témoignage des Barons *Sébé* (*Sempad?*) et *Michel*.

On cite encore durant le règne de Léon II et de Héthoum II, des navires de commerce de l'Occident dans le port de Corycus. A un autre navire qui transportait des tapis, spécialités de Corycus (*Carpita di Curcho*), on déroba une balle appartenant à Quatrelingue commerçant marseillais (1294-5). Selon un autre manuscrit, le 2 septembre 1295, le même armateur fut dépouillé par quatre galères vénitiennes, qui stationnaient dans le port de Corycus.

⁴⁴⁷ C'est ainsi qu'il est écrit dans l'acte notarié à Gênes, le 22 octobre 1268. Dans un autre document écrit le 6 octobre, 1271, à Ayas on trouve les signatures à Ayas, de Mansor, Vasac, Daud, Barsoma, Vaaram, Phatios (Thadée?) Michel Mathias, Joseph Altusbochet?, Nichifor, Stefam Aachim, Soliman Benerazim, Georges Musant, Abdolazis; on voit bien que ces derniers étaient des Syriens et des Arabes.— MAS LATRIE, *Hist. de Chypre*, II, 74-9.